



VILLEVIEILLE PAR L'IMAGE

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Article 1 – Un concours photographique intitulé « VILLEVIEILLE PAR L' IMAGE » est organisé par le Comité d'Animation du Foyer de Villevieille du 15 Avril 2022 au 31 Aout 2022.

Article 2 – Ce concours est ouvert à tous, amateurs ou professionnels, résidents ou non de la Commune de VILLEVIEILLE. Les organisateurs du concours et/ou les membres du Jury ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 – Le but de ce concours est de faire partager des photos de paysages, de l'habitat, de la faune, de la flore, du patrimoine, de tout ce qui fait l'identité de la Commune de VILLEVIEILLE et la met en valeur.

Article 4 – Procédés photographiques acceptés : numérique ou argentique.

Article 5 – Les photos proposées doivent être des prises de vue originales, réalisées par le participant qui s'y engage sur l'honneur.

Article 5 – Chaque photo doit respecter les droits à l'image du sujet photographié ainsi que la législation en cours.

Article 6 – Les photographies doivent être adressées, avant le 31 Aout 2022.

Soit sous forme de fichier informatique en .jpg ou .pdf exclusivement à l'adresse courriel : foyer villevieille@yahoo.fr , accompagnées du bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli.

Soit sous forme de tirage argentique (Format 13 X 18) à l'adresse :

Mairie de VILLEVIEILLE
Concours photographique
30250 VILLEVIEILLE
accompagnées du bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli.

Article 7 – Le Concours comporte 2 thèmes :

Thème Nature/paysages

Thème Habitat/Personnages

Chaque participant peut concourir dans chacun de ces thème à raison de 1 ou 2 photographies différentes par thème.

Toute photographie ne correspondant pas aux thèmes définis sera refusée.

Le jury distinguera pour chaque thème deux catégories différentes : Adultes et moins de 18 ans.

Article 8 – Le jury se réunira entre le 1^{er} et le 5 Septembre. Il attribuera 2 prix par thème pour la catégorie Adultes et un prix par thème pour la catégorie moins de 18 ans.

Article 9 – Les photos proposées seront exposées le Dimanche 18 septembre (Journée du Patrimoine), de 10 h à 18 h dans le Parc de l'Aube ou au Foyer Communal en cas de mauvais temps.

Article 10 - Pour cette exposition, les participants déposeront un tirage de chacune de leurs photographies (encadrées format entre 13 X 18 et 30 X 40) le Vendredi 16 Septembre 2022 entre 16 h et 19 h au Foyer de VILLEVIEILLE.

Article 11 – La remise des prix se déroulera le Dimanche 18 Septembre 2022 à 18 h sur les lieux de l'exposition, suivie du pot de l'amitié.

Les participants pourront alors récupérer leurs oeuvres.

Article 12 – Les auteurs déclarent implicitement céder au Comité d'Animation leurs droits sur la diffusion de leurs photos à des fins non commerciales. Leur nom sera toutefois cité sur chaque photo.

Article 13 – La participation au concours implique une acceptation pleine et entière de son règlement.